



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section Organismes Sociaux

INFO SALAIRES

Le 20 juillet 2023, devant le silence du Ministère au sujet des salaires, contrairement aux engagements pris le 22 juin 2023, les Fédérations FO, CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, le SNFOCOS et l'UNSA ont adressé une lettre commune à la Tutelle dans laquelle on pouvait notamment lire :

« En conclusion de notre échange, vous vous êtes engagé à ce qu'un mandat de négociation pour la valeur du point et la future classification soit validé par nos quatre ministères de tutelle et le gouvernement. Ce mandat devait être communiqué sous quinzaine au Comex/UCANSS, suite à l'habituel processus d'arbitrages ministériels de nos tutelles et la décision finale par Matignon. Enfin, vous avez précisé que pour 2023, le mandat annoncé ne serait pas "tout ficelé" en amont des échanges, afin de respecter le dialogue social.

Cependant, nous faisons le triste constat que le délai des quinze jours est largement dépassé. A ce jour, l'absence d'arbitrage des Pouvoirs publics n'a pas permis de tenir de séance de négociation sur le mois de juillet. L'employeur UCANSS nous a informé que dans ces conditions, il positionnait une séance de négociation salariale le 5 septembre qui ne pourrait être maintenue que si l'arbitrage gouvernemental était communiqué, en amont.

Une fois de plus, les salariés de la Sécurité sociale ne pourront que se sentir méprisés devant ce silence persistant des Pouvoirs publics et le non-respect des engagements pris. Encore aujourd'hui, rien ne bouge !

Les déclarations et les interventions des différents ministres, à commencer par la première Ministre Elisabeth Borne, sur la question du « dialogue social » ne sont en réalité que des opérations de communication.

Aussi, nous exigeons un retour rapide de nos ministères de tutelle et du gouvernement avec la notification d'une enveloppe budgétaire substantielle permettant de répondre aux demandes légitimes des salariés de la Sécurité sociale. »

Est-ce un hasard, mais le 21 juillet 2023, l'UCANSS envoyait un mail pour informer les Fédérations que les premiers éléments de cadrage venaient d'être communiqués par la tutelle et que ces derniers devaient permettre une reprise de la négociation salariale au titre de l'année 2023 à partir de fin août.

En conséquence, **une RPN est convoquée le jeudi 31 août à 14h.**

La Fédération FO y participera pour :

- **L'augmentation de la valeur du point au 1^{er} janvier 2023 à minima au niveau de l'inflation,**
- **L'attribution d'une enveloppe budgétaire pour la négociation de la classification, permettant entre autres, la revalorisation des coefficients, la reconnaissance des compétences et le déroulement de carrière,**
- **Le rééquilibre de la complémentaire de santé obligatoire par une répartition de la cotisation 60 % Employeur et 40 % Salariés avec un budget complémentaire de 34 millions d'Euros soit 0,6 % de la masse salariale.**

Paris le 27 juillet 2023,